Sdage et programme de mesures 2022 – 2027

Atelier Milieux aquatiques

- Qualité
- Milieux aquatiques
- Quantité
- Inondations
- Littoral

Milieux aquatiques

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

Milieux aquatiques

Milieux aquatiques

Les grands enjeux auxquels répond le Sdage 2022 - 2027

- Empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le bon fonctionnement des milieux dégradés
- Zones Humides et marais rétro-littoraux : des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer
- Mieux prendre en compte la préservation de la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin
- Poursuivre l'amélioration de la connaissance, la communication et la prise de conscience du fonctionnement et des services rendus par les milieux aquatiques

→ Participent à accroitre la résilience globale du territoire au changement climatique

Milieux aquatiques

Milieux aquatiques

Traité dans le Sdage à travers 4 chapitres

- 1 : « Repenser les aménagements des cours d'eau »
- 8 : « Préserver les zones humides »
- 9 : « Préserver la biodiversité aquatique »
- 11 : « Préserver les têtes de bassin versant »

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9,11

Milieux aquatiques

Focus transversal sur les priorités suivantes :

- La morphologie des cours d'eau
- L'étagement et la continuité des cours d'eau
- Les plans d'eau
- Préservation du caractère naturel du lit majeur
  - *Inondations, carrières*
- Les milieux remarquables
  - *Les zones humides, les têtes de bassin versant*

Etat des lieux

Milieux aquatiques

Pressions significatives morphologiques et continuité :

La morphologie et la continuité sont une des causes du classement en pression significative pour **62 %** des masses d'eau cours d'eau de la commission territoriale

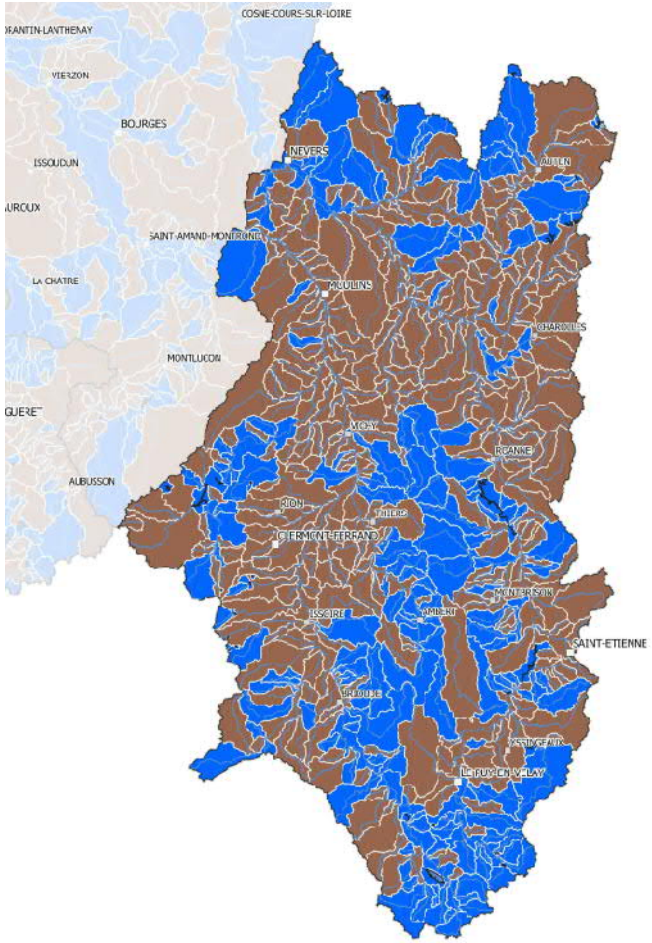

Préfectures
Sous-Préfectures
Cours d'eau artificiels
Cours d'eau fortement modifiés
Cours d'eau naturels
Commission Territoriale

Pression significative morphologie et continuité
Oui
Non
Non concernée

Sources : © BD CarThAgE 2012 - DEP

Agence de l'eau Loire-Bretagne - 2020

Source : Etat des lieux validé en décembre 2019

1- La morphologie des cours d'eau

Milieux aquatiques

→ *L'enjeu : Prévenir leur détérioration et leur redonner fonctionnalité*

Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM

– Restauration physique (sinuosité, berges, ripisylve, lit, habitats,…) des cours d'eau et annexes hydrauliques (1C)

- Restauration de la dynamique latérale des cours d'eau : espace de mobilité du cours d'eau (1C-3)

Evolution du Sdage

✓ Priorise la restauration hydromorphologique et sédimentaire de la Loire estuarienne. Le bouchon vaseux constitue le 1er obstacle à la continuité écologique pour les poissons migrateurs à leur arrivée dans le bassin de la Loire (1C).

Les petits cours d'eau sont souvent dégradés : érosion des sols, transferts de sédiments, piétinement par le bétail, suppression des ripisylves. Les opérations de restauration et les changements de pratiques y sont nécessaires.

Des tronçons de l'Allier et la Loire sont impactés par les activités humaines : extractions de granulats, enrochements, etc. Les projets de restauration doivent être poursuivis.

2- L'étagement et la continuité des cours d'eau

Milieux aquatiques

→ *Les enjeux :*

- *Rétablir la fonctionnalité des habitats aquatiques et riverains,*
- *Favoriser la libre circulation des espèces aquatiques et le transport des sédiments*

Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM :

– Actions de réduction des hauteurs de chute cumulées des ouvrages transversaux là où c'est nécessaire :

- Privilégier les actions d'arasement ou d'effacement d'ouvrages transversaux, tout en prenant en compte les usages et donc le maintien des ouvrages associés (1D-3)
- Atteindre les objectifs de réduction du taux d'étagement fixés par les Sage (1C-2)

– Caractériser l'impact cumulé des ouvrages et développer des stratégies à l'échelle des axes (1D-2).

2- L'étagement et la continuité des cours d'eau

Milieux aquatiques

Evolutions du Sdage et du PDM :

- ✓ Une priorisation des ouvrages et cours d'eau : prise en compte des éléments et avancées (PARCE, PA PARCE) du programme de priorisation élaboré au niveau bassin en s'appuyant sur les échelles territoriales.

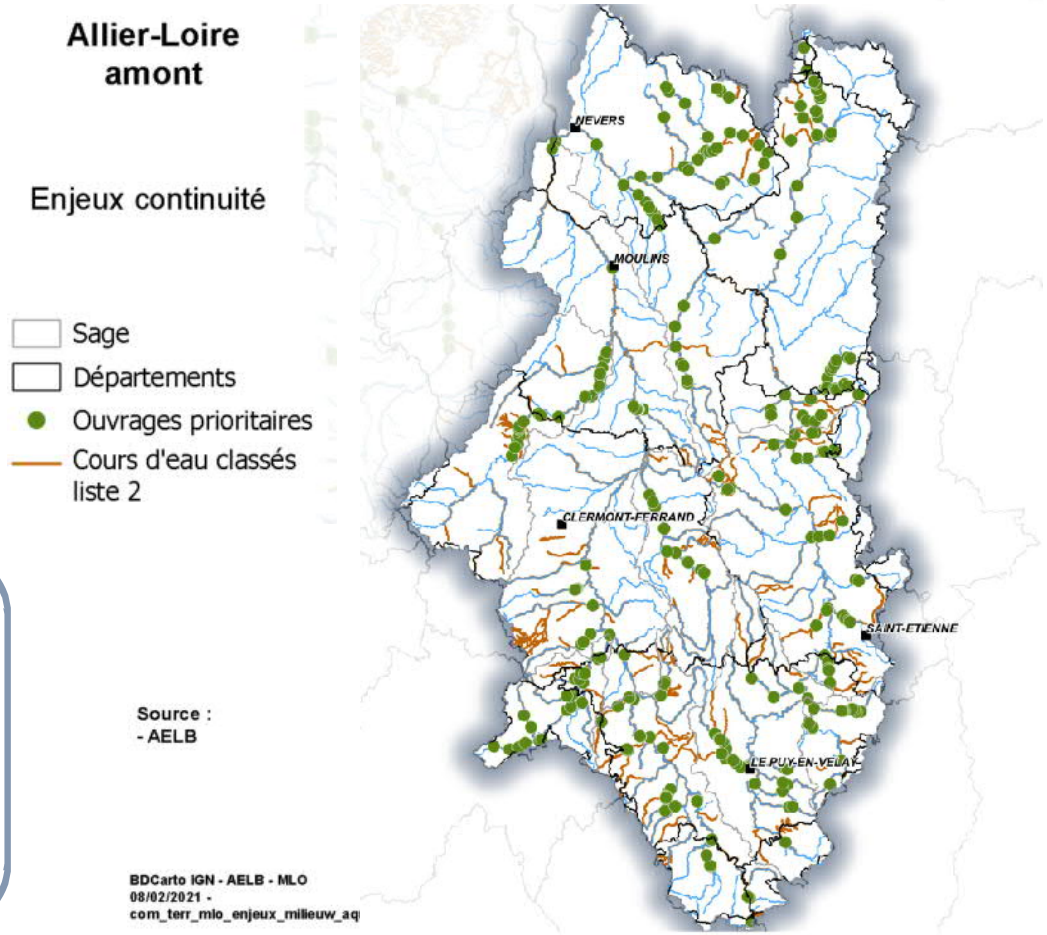

Près de 300 ouvrages sont classés prioritaires, dont 185 sont situés au sein de réservoirs biologiques, et 19 sont essentiels pour les migrateurs amphihalins.

2- L'étagement et la continuité des cours d'eau

Milieux aquatiques

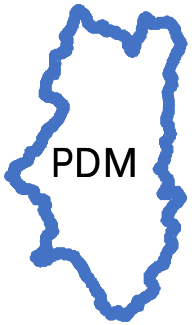

Le territoire comprend 12400 km de cours d'eau réservoirs biologiques, soit plus du tiers de l'ensemble de ceux du bassin Loire-Bretagne.

L'axe Allier est ses affluents contribuent à près de 90% des migrations du saumon atlantique, et représentent plus de 60 % des habitats favorables à leur reproduction.

Poursuivre les actions de restauration de la continuité dans le cadre du Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)

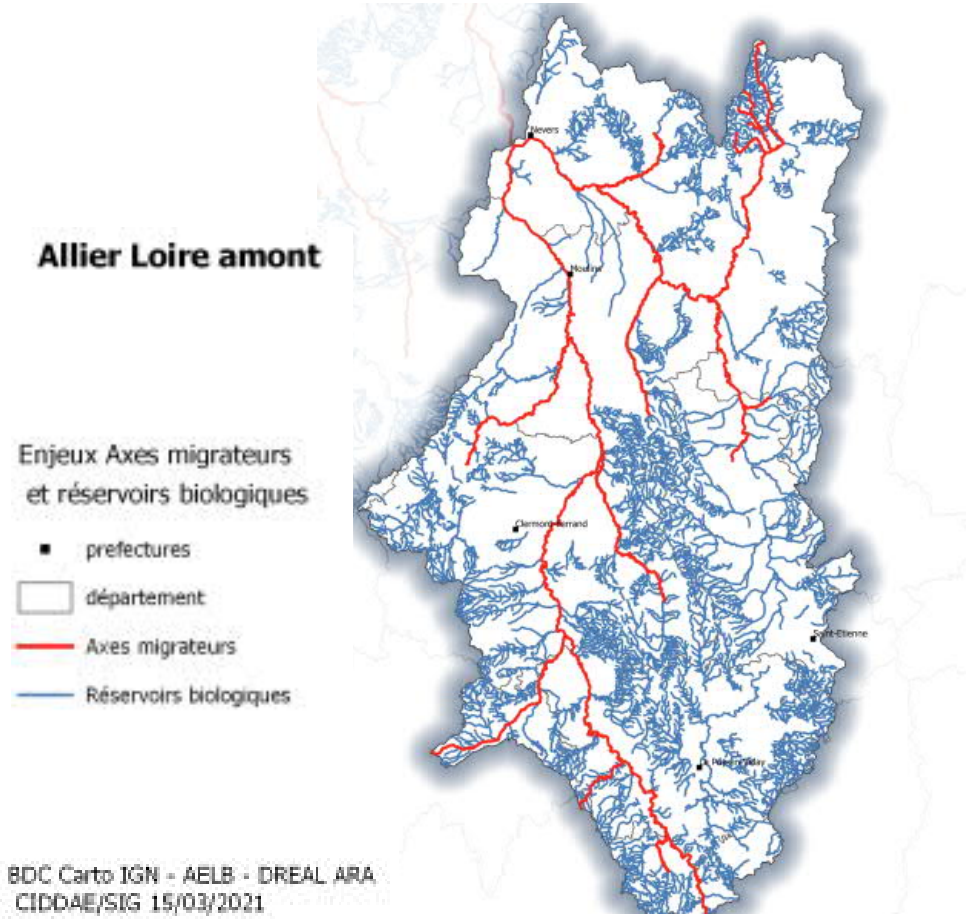

3- Les plans d'eau

Milieux aquatiques

→ *L'enjeu : Réduire leur impact sur l'hydrologie et la qualité des cours d'eau*

Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM

R

adaptée (territoire de Sage, département, région) : améliorer la connaissance, mettre en œuvre la réglementation, diminuer les impacts, communiquer,… (PDM)

A

résultats

Z

S

significative d'interception des flux (1E-2)

Forum de l'eau

3- Les plans d'eau

Milieux aquatiques

Evolution du Sdage et du PDM

- ✓ Insiste sur l'impact des plans d'eau : limiter et encadrer la création de plans d'eau (1E)
  - Précise les secteurs ou la mise en place de nouveaux plans d'eau n'est pas possible (réservoirs biologiques, zones à forte densité de plans d'eau et avec pression d'interception) (1E-2)

- ✓ Assouplissement pour les plans d'eau piscicoles soumis à autorisation (1E)

En aval du territoire Allier-Loire amont, dans le département de l'Allier et en Bourgogne, les trop faibles débits des cours d'eau sont moins liés aux prélèvements qu'à l'interception des eaux par les plans d'eau et à la forte évaporation qui en résulte. Des stratégies ambitieuses visant à réduire leur impact seront à mener.

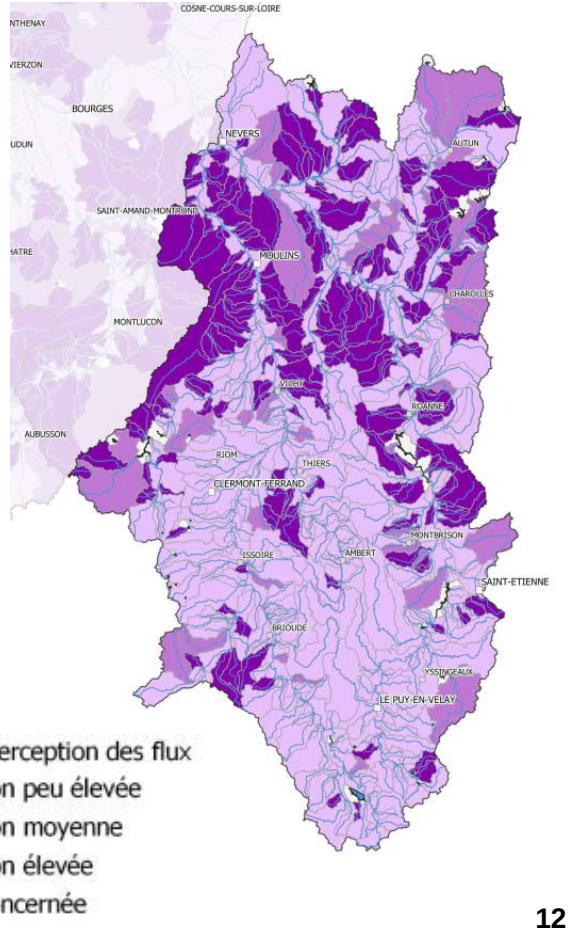

4- La dynamique fluviale

Préservation du caractère naturel du lit majeur
inondations, carrières

Milieux aquatiques

→ *L'enjeu : Préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux en intégrant les paramètres de crues, inondations et de transport solide (matelas alluvial, continuité sédimentaire)*

Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM

- Préserver les capacités d'écoulement ainsi que les zones d'expansion des crues (1B)
- Limiter les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur, notamment via les schémas régionaux des carrières (1F)

Evolution du Sdage

✓ Souligne le rôle clef des zones humides en cas de crue (1B)

5- milieux remarquables : les zones humides
(Chapitre 8)

Milieux aquatiques

→ *L'enjeu : Des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer*

Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM

- Des actions visant une bonne gestion de l'eau et la protection de la biodiversité

- Priorité : poursuite de l'effort d'inventaire pour contribuer à leur préservation CLE et collectivités en charge des documents d'urbanisme particulièrement concernées (8E)

- Un rôle clef des zones humides continentales (annexes hydrauliques en zones alluviales et zones humides en têtes de bassin versant) (8A, 8B)

5- milieux remarquables : les zones humides
(Chapitre 8)

Milieux aquatiques

Evolution du Sdage

- ✓ Renforce le lien avec les documents d'urbanisme où il fait référence à un dispositif de protection spécifique (8A-1) : « espaces remarquables » au sens de l'article L.121-23 du Code de l'urbanisme
- ✓ Souligne le rôle clef des zones humides territoriales en cas de crue (1B)
- ✓ Intègre l'outil « Obligation Réelle Environnementale », levier de préservation et gestion (8A-2)
- ✓ Intérêt des ZH dans l'adaptation et l'atténuation du Changement Climatique (8B)

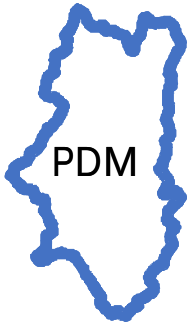

La préservation des fonctions des nombreuses zones humides encore présentes sur l'amont du bassin, repose en grande partie sur leur prise en compte dans les documents d'urbanisme, en s'appuyant sur les nombreux inventaires réalisés ou en cours.

Les actions visant la restauration des fonctionnalités des zones humides dégradées, menées à l'échelle de bassins versants, conduiront à une meilleure résilience des milieux face aux effets du changement climatique.

5- milieux remarquables : Les têtes de bassin-versants *(Chapitre 11)*

Milieux aquatiques

→ *L'enjeu : Un capital hydrologique et d'épuration*

Priorités de mise en œuvre du Sdage et du PdM

– Priorité forte de préserver et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques au niveau des têtes de bassin versant

– Mesures de reconquête mises en œuvre dans le cadre d'une approche intégrée, cohérente à l'échelle des bassins versants

Evolution du Sdage

- ✓ Appelle à une vigilance accrue sur les fonctionnalités des ZH de têtes de bassin versants en particulier lors de la définition puis de l'instruction de projets dans ces secteurs
- ✓ Souligne le rôle des Sage pour une approche territoriale pertinente de l'identification, hiérarchisation, et détermination des actions à mener sur les têtes de bassin versant (11A-1)

Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9,11

Milieux aquatiques

Nous vous consultons sur les priorités abordées :

Ces priorités :

- **Les partagez-vous ?**
- **Sont-elles assez ambitieuses ?**
- **Répondent-elles aux enjeux « milieux aquatiques » de votre territoire ?**
- **Voudriez vous les reformuler ou en ajouter d'autres ?**